



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Paris, le 23 mai 2019  
N°1234

## Communiqué de presse

### Industrie : les pistes de travail proposées par le Conseil national de l'industrie pour le Pacte Productif 2025

Lors de son Comité Exécutif du 23 mai 2019 présidé par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances, et en présence d'**Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, le **Conseil national de l'industrie** (CNI) a proposé de faire de la reconquête industrielle un levier essentiel de l'atteinte de l'objectif de plein emploi en 2025.

Bruno Le Maire explique : « *Depuis 2017, le secteur industriel français crée plus d'emplois qu'il n'en perd et ouvre plus de sites qu'il n'en ferme. C'est une bonne nouvelle, mais nous devons accélérer cette tendance : environ 50 000 emplois sont aujourd'hui vacants et Pôle Emploi estime à plus de 200 000 le nombre de projets de recrutement dans ce secteur. Le défi du Pacte Productif 2025, c'est de faire de la reconquête industrielle un levier majeur de l'atteinte du plein emploi* ».

Les travaux du CNI participent à cette dynamique avec notamment l'affirmation d'une action structurée par filières industrielles, mobilisées autour de projets concrets identifiés dans les contrats de filière, et par territoires, œuvrant autour de projets communs au sein de territoires d'industrie.

Le Pacte Productif 2025 vise à mettre en cohérence les actions en cours susceptibles de participer à l'objectif de plein emploi et à travailler à des mesures complémentaires pour améliorer la compétitivité de l'industrie, les exportations et permettre de nouvelles créations d'emplois.

Les membres du Comité Exécutif du CNI ont identifié six axes de travail qu'ils souhaitent approfondir dans le cadre des travaux sur le Pacte productif 2025 :

- 1) Faire émerger des projets industriels créateurs d'emplois en positionnant l'industrie française sur les technologies-clé de demain et sur les chaînes de valeur stratégiques européennes (microélectronique, calcul intensif, batteries électriques, hydrogène, véhicule autonome et connecté, procédés industriels à faible émission de carbone, santé intelligente, internet des objets industriel et cyber-sécurité) : la France est déjà au cœur de projets d'importance sur les batteries électriques et la nanoélectronique qui vont permettre à terme de créer des sites industriels et soutenir l'emploi sur le territoire ;
- 2) Amplifier l'effort de formation pour répondre au besoin croissant de compétences numériques et environnementales, développer l'attractivité des métiers de l'industrie et accompagner la reconversion des salariés dont les emplois seront impactés par le numérique ;



- 3) Activer tous les leviers permettant d'accroître le contenu local, social et environnemental des produits et de mieux produire en France : raccourcissement des circuits logistiques, meilleure traçabilité, information des consommateurs, prise en compte de l'empreinte carbone ...
- 4) Renforcer l'appropriation par les industriels de la nécessaire transition vers une économie bas carbone et plus circulaire, notamment au travers d'engagements volontaires dans les secteurs industriels présentant les plus forts enjeux ;
- 5) Proposer une trajectoire de baisse de la fiscalité de production afin d'alléger les charges pesant sur les entreprises localisant leur production en France dans le respect de la trajectoire budgétaire du Gouvernement ;
- 6) Poursuivre la démarche de simplification initiée dans le cadre de la loi PACTE, en s'attachant particulièrement à accélérer les procédures pour l'implantation de nouveaux sites industriels ; une mission sur ce sujet a été confiée au député **Guillaume Kasbarian** qui pourra s'appuyer notamment sur la délégation aux territoires d'industrie.

Sur la base des travaux engagés aujourd'hui sur ces 6 thèmes, le Comité exécutif du CNI fera des propositions à l'occasion de sa réunion du 23 septembre 2019.

Par ailleurs, au cours de ce comité exécutif du CNI, Bruno Le Maire, Agnès Pannier-Runacher et Bpifrance ont officiellement lancé le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE). Inspiré du Volontariat International en Entreprise (VIE) qui rencontre un large succès auprès des jeunes diplômés, ce dispositif, qui s'appuie sur le site internet [www.vte-france.fr](http://www.vte-france.fr), permettra aux étudiants ou jeunes diplômés d'écoles et d'universités de candidater sur des offres d'emplois proposées par des PME et ETI industrielles implantées notamment dans les Territoires d'industrie. L'Etat et Bpifrance se sont fixé un objectif de 100 VTE signés pour la phase expérimentale qui débutera à la rentrée de septembre 2019.

Pour Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher : *« L'industrie offre des opportunités de carrière exceptionnelles qu'il faut saisir. Les étudiants et les jeunes diplômés d'aujourd'hui sont la génération qui va inventer la manière de produire demain pour faire face aux défis écologique et climatique. Le Volontariat Territorial en Entreprise, c'est une opportunité pour apprendre et prendre des responsabilités pour les jeunes diplômés. Avec le VTE nous proposons aux étudiants et jeunes diplômés un an d'expérience dans une PME ou une ETI industrielle pour accompagner des projets de transformation. Les jeunes bénéficiaires vivront une expérience unique, qu'ils pourront valoriser tout au long de leur carrière en se distinguant des profils les plus classiques ».*

### **Contacts presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire: 01 53 18 41 13 [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet d'A. Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 [presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr)